

Pénurie d'énergie

Risques, conséquences et mesures pour notre canton

Forum Innovation & Climat
04 nov 2022

François Vuille

Département de l'environnement et de la sécurité
Direction l'énergie (DGE-DIREN)

Appréciation générale de la situation

Pénurie d'électricité

La pénurie d'électricité se définit comme un **manque de moyens de production ou de capacité de transport** pour satisfaire à la demande.

La pénurie peut dans une certaine mesure être anticipée

La gestion de l'électricité est du ressort de la Confédération

Panne d'électricité

La panne d'approvisionnement électrique («panne d'électricité») se définit comme l'interruption brutale de l'alimentation en énergie électrique.

La panne d'électricité est imprévisible et soudaine

On parle de «blackout» lorsque le réseau électrique à large échelle n'alimente plus les consommateurs.

Paramètres déterminants du risque de pénurie (gaz / électricité)

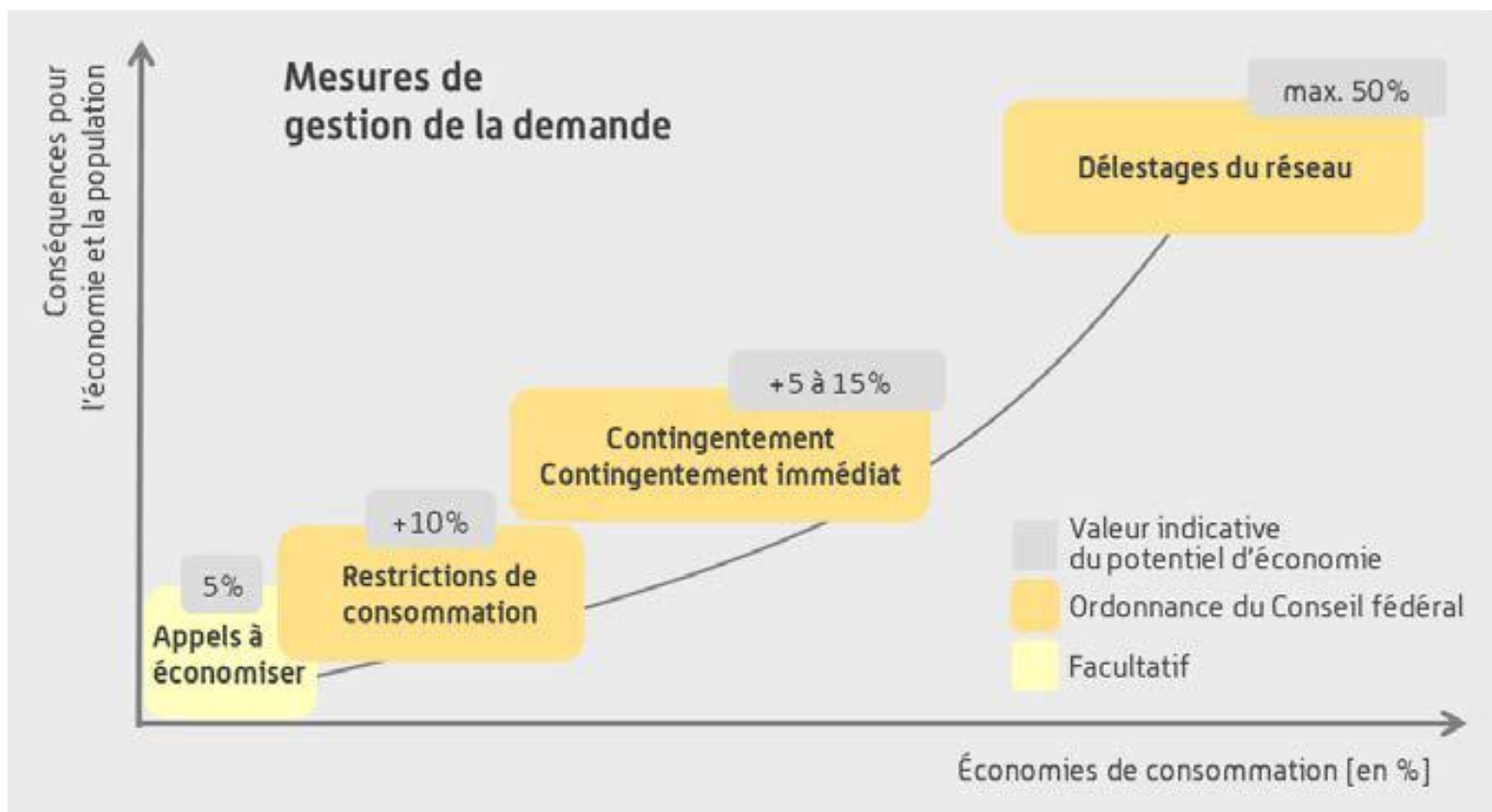
1. Rigueur de l'hiver
2. Etat du parc nucléaire français
3. Capacité d'importation de gaz russe
4. Taux de remplissage des barrages
5. Capacité / volonté des pays voisins à exporter

Mesures de mitigation du risque de pénurie pour cet hiver

1. Sobriété => Economiser l'énergie dès aujourd'hui !!!
2. Se préparer à la crise pour minimiser son impact
3. Réserve hydraulique de 0.5 TWh
4. Centrales à gaz/fioul
5. Génératrices de secours

OSTRAL

Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise



OiC: Organisation en cas de pénurie de gaz

Quand le gaz vient à manquer

Les quatre niveaux d'action en cas de pénurie de gaz



1.



Appels à réduire la consommation

Décision : délégué à l'approvisionnement économique du pays (AEP)
Acteurs visés : tous les consommateurs, p. ex. limitation de la température de chauffage

+

mesures supplémentaires si la pénurie perdure

2.



Commutation des installations bicomcombustibles du gaz au mazout

Décision : chef du DEFR
Acteurs visés : entreprises équipées d'installations bicomcombustibles

+

3.



Restrictions pour certaines applications

Décision : Conseil fédéral
Activités visées : p. ex. obligation de limiter la température de chauffage dans les bâtiments publics ou les bureaux

+

4.



Contingentement

Décision : Conseil fédéral
Exécution : OIC*
Acteurs visés : consommateurs non protégés

*L'OIC est une organisation d'intervention en cas de crise; en l'occurrence, l'Organisation pour l'approvisionnement en gaz en cas de crise, mise sur pied par l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Missions données par le Conseil d'Etat



Développer la résilience des infrastructures et services essentiels



Etudier des plans de soutien à l'économie



Accompagner les changements de comportement de la population, des entreprises et au sein de l'administration cantonale



Améliorer la souveraineté énergétique du canton (mesure hors périmètre crise 2022-23)

Domaines et secteurs vitaux

Conduite & engagement

Conseil d'Etat & Chancellerie | EMCC | Centrales d'urgence | Protection civile | Véhicules de secours | Polycom | Services critiques ACV | Informatique de l'Etat | Préfectures | Communes.

Santé

Préhospitalier | Hospitalier | Santé communautaire | Approvisionnement biens et services médicaux

Sécurité publique

Demande d'aide de personnes | Système pénitentiaire | Police | Sapeurs-pompiers | Protection civile

Information à la population

RTS

Mobilité

Véhicules des infrastructures critiques et du personnel des infrastructures critiques | Rail et transport public | Navigation (CGN)

Approvisionnement

Eau potable | Vivre et biens de première nécessité | Carburant | Electricité de secours | Animaux de rente

Environnement & patrimoine

Eaux usées

OSTRAL – phase d'économies volontaires

- Il faut économiser dès à présent pour réduire le risque des interdictions, du contingentement et du délestages !
- Les économies doivent être faites par tout le monde!
- Pour chaque étape d'OSTRAL, il faut jouer le jeu pour éviter ou retarder des mesures plus drastiques
- Le délestage serait catastrophique pour la société

Comment minimiser l'impact de la crise sur son activité

Court terme

- définir OMCA (objectifs minimaux de continuité des activités)
- élaborer les plans de continuité et contingentement si applicable
- mettre en place les mesures correctives d'urgence identifiées

Moyen terme

- Efficacité énergétique
 - Isolation des bâtiments !!!
 - Assainissement chauffage et éclairage
 - Assainissement équipement production
 - Optimisation énergétique
- Production propre chaleur & électricité

Conclusions

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5



Conclusions

Crise énergétique sera pérenne

=> S'y préparer

Augmenter notre indépendance énergétique est essentiel:

1. Sobriété
2. Efficacité
3. Autoproduction
4. Optimisation



Merci pour votre attention

Direction générale de l'environnement
Direction de l'Energie

Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

T. 021 316.95.50

F. 021 316.95.51

Info.energie@vd.ch

www.vd.ch/energie

